

EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC



AR Prefecture

016-211601208-20230703-D2023627-DE
Reçu le 05/07/2023

délibération :
D_2023_6_27

L' an deux mille vingt trois, le lundi 03 juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes à DIRAC, sous la présidence de Madame MONTEGU Bénédicte, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Date de convocation du : 26 Juin 2023

Présents : 14

Présents : Monsieur MORA Vincent, Monsieur GOUYGOU Dominique, Madame MONTEGU Bénédicte, Madame LANOË-MALIVERT Véronique, Monsieur DOUET Anthony, Madame DUBOIS Anne, Madame DULAC Stéphanie, Madame MAUREL Marion, Monsieur ARTAUD Frédéric, Madame CHOTYS Céline, Monsieur MICHELET Jean-Marie, Madame GONTIER Stéphanie, Monsieur MAUVEROU Philippe, Madame BOINEAU Isabelle

Votants : 18

**Objet : Versement de
subvention à Voyageusement
Vôtre section Bibliothèque**

Pouvoirs :

Monsieur MOREAU Yannick a donné pouvoir à Monsieur MICHELET Jean-Marie
Madame TRANCHET Isabelle a donné pouvoir à Madame BOINEAU Isabelle
Monsieur LAFENETRE Pascal a donné pouvoir à Madame DULAC Stéphanie
Madame CHEVALERIAS Annick a donné pouvoir à Madame MONTEGU Bénédicte

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur MOREAU Yannick, Madame TRANCHET Isabelle, Monsieur LAFENETRE Pascal, Madame CHEVALERIAS Annick, Monsieur COLLET Cédric

Secrétaire de Séance : Madame Véronique LANOË-MALIVERT

Après examen du dossier de demande de subvention, la commission a émis un avis favorable.
Il est donc proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention d'un montant de 400 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

ATTRIBUE une subvention d'un montant de 400 € à Voyageusement Vôtre section Bibliothèque,
PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal 2023
AUTORISE Madame le Maire à procéder au versement de celle-ci.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire,

Emis le 03/07/2023, transmis en préfecture et rendu exécutoire
le 05/07/2023

